

---

## Carte Platine

---

Dorénavant, les usagers du transport adapté âgés de 65 ans et plus n'ont plus à se procurer la Carte Platine pour bénéficier de la gratuité en transport adapté pour les déplacements **locaux** sur le territoire de la MRC de L'Assomption. Toutefois, l'accompagnateur âgé de 65 ans et plus devra montrer sa carte Platine pour bénéficier de la gratuité s'il y a lieu. Pour les déplacements hors-territoire, le montant à payer vous sera indiqué au moment de la réservation. Lorsque vous atteignez 65 ans, veuillez communiquer avec nous pour obtenir une nouvelle carte d'admission sur laquelle sera indiqué le privilège de gratuité pour les déplacements locaux et le droit aux tarifs réduits.

---

## Carte d'admission – transport adapté

---

Dorénavant, la photo de l'utilisateur apparaîtra sur la carte d'admission du transport adapté. Tous les nouveaux usagers doivent faire parvenir une photo passeport récente avec leur demande d'admission. Pour les usagers déjà inscrits, vous pouvez obtenir une nouvelle carte d'identité en nous faisant parvenir une photo passeport récente et en indiquant à l'endos, votre nom, adresse et numéro de téléphone.

---

## Modifications des informations personnelles

---

Il est important de nous signaler le plus rapidement possible tout changement concernant les aides à la mobilité utilisées ou vos coordonnées (adresse, numéro de téléphone, etc.).

---

## Numéro d'urgence : 450 585-1210, poste 1225

---

Nous vous rappelons qu'en dehors des heures d'ouverture du Centre de réservation, vous pourrez composer le **450 585-1210, poste 1225**. Vous pourrez alors **annuler un déplacement ou signaler un retard**. Une personne répondra à vos appels à ce numéro durant les heures suivantes :

- du lundi au jeudi : **16h30 à 23h00**
- le vendredi : **12h00 à 23h00**
- les samedi, dimanche et jours fériés : **8h00 à 23h00**



**Notez que vous ne pourrez pas faire une demande de déplacement à ce numéro.** Les demandes de déplacements ne peuvent être effectuées qu'au Centre de réservation durant nos heures d'ouverture.

---

## Annulations à la porte et absences

---

Il est important d'annuler le plus rapidement possible un déplacement que vous ne comptez pas effectuer. Nous éviterons ainsi un voyage inutile et un autre usager pourra bénéficier de la place disponible. Nous vous rappelons que les usagers qui sont absents à plusieurs reprises ou qui annulent souvent les déplacements demandés peuvent se voir imposer des pénalités financières ou des mesures restrictives quant à leurs déplacements.



---

## Augmentation de l'achalandage

---

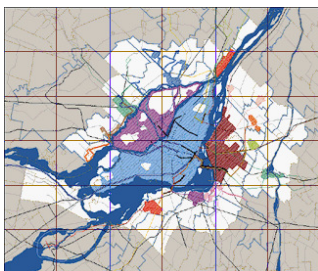


Le nombre de déplacements effectués continue de croître. Ainsi, en 2009, nous avons connu une augmentation de 7% par rapport à 2008. Pour la période de janvier à avril 2010, on note une augmentation du nombre de déplacements de 8% par rapport à 2009. Les ressources étant limitées, il vous sera plus facile d'obtenir le déplacement demandé si vous le faites en dehors des heures de pointe.

---

## Déplacements hors-territoire

---



Nous vous rappelons que les déplacements à l'extérieur du territoire de la MRC de L'Assomption sont possibles aux jours suivants selon la disponibilité des ressources:

- Montréal, Terrebonne, Mascouche et territoire de l'Agence métropolitaine de transport (AMT);: lundi, mercredi, samedi et dimanche;
- Joliette et territoire de Lanaudière (CRTL) : selon la demande et les disponibilités.



---

## Déménagement

---

À compter du 27 mai 2010, les bureaux du Réseau de transport collectif de la MRC de l'Assomption seront situés au 75 Notre-Dame, Repentigny, J6A 2P1. Les numéros de téléphone demeurent les mêmes :

- Réservation 450 470-8726
- Télécopieur 450 470-3098

Vous pouvez aussi communiquer avec nous par courriel à l'adresse : [transportadapte@gortcr.info](mailto:transportadapte@gortcr.info).

---

## Commentaires

---

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute demande d'information ou commentaire que vous voudriez nous soumettre.